

Homélie du mercredi des cendres
2 février 2022

Dans quinze jours, le mercredi 16 mars, à 18h, nous vivrons une célébration communautaire de la Réconciliation. Chacun pourra recevoir le pardon sacramentel. Mais, pour toutes sortes de raisons, il convient de renouveler notre compréhension de cette démarche. C'est ce qu'a pensé le Conseil pastoral et c'est pourquoi je ne vais pas faire, à proprement parler, une homélie, mais une véritable catéchèse. Ce sera, inévitablement, plus long. Je sollicite votre attention !

Il y a, clairement, le temps de la pénitence, qui est un temps qui dure, et le moment de la Réconciliation. La distinction entre la pénitence et la Réconciliation est capitale et doit être claire pour chacun.

Qu'est-ce, donc, que la pénitence ? La pénitence s'enracine dans la prise de conscience que l'homme a de son péché. Au sens premier, elle signifie le regret du péché. C'est le sens du mot latin « paenitentia ».

Je peux regretter mon péché en raison de ses conséquences négatives pour moi ou pour autrui. Mais, si je vis la pénitence, je regrette mon péché parce qu'il est péché, parce qu'il est offense faite à Dieu. Fondamentalement, le péché est un acte contre Dieu.

Il est une faute, qui vient à contradiction de la loi de Dieu. Mais, il est, plus radicalement, une offense, un acte dénégateur de l'autorité de Dieu qui est l'auteur de la Loi : s'opposer à la Loi est une chose, se mettre en contradiction avec l'auteur de la loi est plus grave - surtout si l'auteur de la loi est Dieu. Mais, le christianisme n'est pas une simple religion de la loi. En christianisme Dieu est amour. Le péché est, ainsi, un acte qui blesse Dieu en son amour. L'offense faite à Dieu perd donc son caractère d'atteinte à l'autorité divine pour devenir une blessure d'amour. Du coup, le péché relève de la relation de personne à personne. Et, seule la personne blessée - Dieu, donc ! - peut donner le pardon, faire entrer dans la Réconciliation. En retour, la personne qui blesse Dieu n'inscrit pas sa démarche dans la logique de la peine à subir, qui est intimement liée à la logique de la faute, mais dans celle de la conversion à vivre.

Mais, la pénitence n'est pas un simple regret, ni seulement l'expression, même très sincère, du regret. Elle est l'acte intérieur par lequel le pénitent prépare son cœur à recevoir la grâce du pardon. L'image est celle du terrain désempierré, retourné, labouré, arrosé, où, grâce à tout ce travail, la graine du pardon va pouvoir prendre racine et porter fruit.

Mais cet acte intérieur n'est pas un acte sans consistance, seulement affectif. Il implique un véritable examen de sa vie. Cet « examen », c'est l'examen de conscience, qui n'est pas, bien entendu, l'examen de la conscience, mais l'examen de sa vie par le pécheur sous la lumière de sa conscience. Et la conscience, qui est, donc, l'instrument de l'examen, doit être éclairée. Par quoi ? Par la Parole de Dieu ! Au seuil de la pénitence, je vais donc examiner ma vie le plus honnêtement possible à la lumière de la Parole de Dieu et c'est ainsi que je vais découvrir mon péché dans sa réalité, concrète, j'ai envie de dire dans sa réalité « objective ».

J'ai dit que la pénitence ne devait pas être seulement « affective ». Elle est un acte du cœur qui regrette le péché et exprime la demande de pardon. Mais, s'il en est vraiment ainsi, la pénitence va se produire en actes, en actes « pénitentiels ». Pour ainsi dire, elle ne va pas rester en l'air. Elle va prendre corps.

Il nous faut retrouver ce temps de la pénitence, qui précède la Réconciliation, et qui dure. Et c'est ainsi qu'il convient, après avoir examiné sa conscience, de produire des actes concrets de conversion, qui expriment la pénitence, le regret du péché et le désir du pardon. Pour vivre la Réconciliation, il importe que la pénitence ait déjà travaillé mon cœur à recevoir le pardon. Et il faut que ce travail soit un vrai travail. Un travail de conversion.

C'est la grande chance du carême, du mercredi des cendres. Dans un geste plein de sens, nous allons signifier notre désir d'être débarrassé de notre péché. Par ce geste nous deviendrons des « pénitents » et donc s'ouvrira pour nous la route de la pénitence. Cette route va conduire à la Réconciliation, mais c'est une route à parcourir, quelque chose à vivre en des actes de vie concrets, déterminés, qui prendront la figure de la prière, de l'aumône et du jeûne.

D'ici le mercredi 16 mars, où nous vivrons la Réconciliation, chacun de nous va inventer sa démarche pénitentielle. Chacun va décider les actes de pénitence, par lesquels nos cœurs désempierrés, retournés, labourés, arrosés, recevront la grâce du pardon - un pardon qui portera, alors, tous ses fruits !

Nous venons de lire le passage de l'évangile où Jésus parle de la prière, de l'aumône et du jeûne. C'est très structurant de toute l'existence : la prière, c'est la relation à Dieu, l'aumône la relation aux autres, le jeûne la relation à moi-même.

Il y a, donc, en premier, la prière. Pour vivre ce chemin pénitentiel, renouvelons notre prière. Cela pourra être ou bien une lecture attentive de la Parole de Dieu ou bien une méditation silencieuse un peu prolongée ou bien une dizaine de chapelet ou un chapelet ou bien un passage à l'église. Ou tout autre chose. A chacun de définir sa démarche.

Le deuxième effort concerne l'aumône, c'est-à-dire les actes de partage et de rencontre avec les autres. Le conseil pastoral a décidé que la quête traditionnelle de carême sera intégralement envoyée au Père Abraham. Dès aujourd'hui vous avez des enveloppes à disposition, que vous déposerez au moment de la quête tout au long du carême. Mais, vous pouvez verser au Secours Catholique, au CCFD, pour les réfugiés ukrainiens, à des personnes que vous connaissez ... Là aussi chacun décide. Du montant, du destinataire, de la forme que cela peut prendre. Mais, cela entre dans le cadre de la démarche pénitentielle, qui ouvre le cœur à la Réconciliation que donne le Seigneur.

Enfin, il y a le jeûne. Dans la Bible, au temps des Pères de l'Eglise, chez nos frères orthodoxes ou dans l'islam, le jeûne est une pratique normale, ordinaire. Nous en avons tellement perdu l'habitude que cela nous paraît impossible. Il nous faut retrouver le sens et l'ordinaire de cette démarche, très simple, et en fait très spirituelle, puisqu'elle s'associe tout naturellement à la prière et à l'aumône. Je redis d'un mot ce qu'est le jeûne : on ne prend aucune nourriture depuis le matin jusqu'au soir, où l'on prend un repas léger. A la différence des musulmans, au cours de la journée, les chrétiens boivent. De l'eau bien sûr. Pas du whisky ! Par ailleurs, mais cela ne se confond pas avec le jeûne, qui est privation de nourriture au long de la journée, il y a les abstinences. Là tout est ouvert ! On peut s'abstenir d'alcool, de télévision, de certaines lectures ou de certains spectacles. On peut s'abstenir de fromage ou de chocolat. Ou de charcuterie. Là aussi à chacun de décider comment il va vivre la démarche pénitentielle qui conduit à la Réconciliation. Je vous fais seulement une recommandation : ne chargez pas la mule, ne prenez pas de trop grandes « résolutions », le carême est une course de fond et il faut vivre son engagement jusqu'au bout.

Il y a la pénitence comme démarche qui dure, qui s'inscrit dans le temps. Je viens de détailler la prière, l'aumône et le jeûne. Mais cela ne sont que des moyens. il faut insister sur le fait que « faire pénitence » a pour but de disposer son cœur à recevoir la grâce de la Réconciliation.

La pénitence est l'œuvre de l'homme. Sans doute est-elle soutenue par la grâce. Déjà la grâce de la Réconciliation, la grâce sacramentelle, est agissante dans le cœur du pénitent. Il reste que la pénitence, par elle-même, est l'œuvre de l'homme. A l'inverse la Réconciliation, elle, est œuvre de Dieu. Nous ne nous réconcilions pas avec Dieu. C'est Dieu qui nous réconcilie. De même nous ne passons pas alliance avec Dieu ; c'est Dieu qui fait alliance avec nous.

Dans l'Ancien Testament, il est un terme très significatif : *teshuva*, qu'on peut traduire par « retour ». Peu de textes autant que la parabole dite de l'enfant prodigue mettent aussi bien en scène, la *teshuva*, le retour. L'homme s'est éloigné de Dieu : « il partit dans un pays lointain ». Et là il fait l'expérience de sa déchéance. Puis, il y a la prise de conscience de sa situation : « Ici, je meurs de faim et les ouvriers de mon père mangent à satiété » et c'est ainsi que naît la décision du « retour ». Cependant, ce retour est ambigu : le jeune fils revient chez son père parce qu'il a faim, mais il continue à se méprendre sur l'amour de son père. C'est alors que la parabole met en scène le geste du père : il le voit de loin, se précipite vers lui et le couvre de baisers !

Quand je reçois le pardon du Seigneur, alors que je reviens vers lui, dépenaillé et le cœur encore rempli de ressentiment, lui, il me couvre de baisers ! Ce n'est pas une réconciliation au terme d'une longue tractation, comme à la fin d'une guerre, il ne s'agit pas, non plus, d'une sorte de négociation où Dieu « accorderait » son pardon après s'être bien assuré que l'homme le mérite. Non ! L'homme est là, il est de retour, et cela suffit : le Père sort, court, prend son fils dans ses bras et le couvre de baisers. La Réconciliation, c'est cela : être couvert de baisers !

Le pardon de Dieu n'est pas proportionné à notre repentir. Le Seigneur ne calcule pas. Il ne cherche pas la dose de pardon qui correspondrait à mon verre de repentir pour que ce soit plein à ras-bord, mais que, surtout, ça ne déborde pas. C'est le contraire, il verse son pardon sans mesure et toujours ça déborde ! Notre Dieu est généreux et le pardon est sa plus grande générosité.

On comprend ainsi que le pardon de Dieu, l'acte par lequel il nous réconcilie, est tout autre chose qu'une « remise de peine ». Certes, mon péché est une faute contre la Loi de Dieu et à toute faute correspond ordinairement une peine, mais depuis que le Fils de Dieu a donné sa vie sur la croix pour le salut du monde cela est caduc.

Frères et sœurs, j'ai insisté pour que nous prenions le temps de la pénitence, pour que la pénitence soit un chemin qui dure et où la conversion s'exprime en actes. Avant la célébration du 16 mars, nous avons quinze jours à vivre ce chemin pénitentiel. Mettons-le en œuvre par la prière, l'aumône et le jeûne. Que chacun décide très concrètement ce qu'il va vivre. Mais, pour finir je voudrais relire avec vous le récit de la « femme adultère ».

C'est un événement terrifiant ! On est sur une place publique et soudain on jette au pied de Jésus une femme et on l'accuse : elle a commis l'adultère. Elle mérite la mort. Mais personne ne la touchera : on lui lancera des pierres. La lapidation est le mode d'exécution des purs. Ils ne touchent pas le pécheur, l'impur. Les hypocrites s'enferment dans leur soi disante pureté. Cependant, ce n'est pas elle qu'on veut tuer, mais Jésus. « Dis-nous, donc ? Faut-il tuer ces femmes-là ? » Si Jésus dit « oui », c'est tout l'évangile offert aux pêcheurs qui s'effondre, mais s'il dit « non », il aura blasphémé, alors on pourra le lapider. Mais, déjà Jésus s'est retiré de ce cercle d'hommes ; il s'est mis à croupetons et par dérision il écrit sur le sable. Car, ces hommes qui accusent cette femme sont en même temps remplis de désir pour elle : ce n'est pas supportable pour Jésus ! Mais, on insiste et alors, il se lève, les regarde droit dans les yeux et dans un sourire d'une infinie ironie, il leur dit : « Que le premier d'entre vous qui n'a jamais péché, lui jette la première pierre. » Vous connaissez la suite. Ils partent tous, en commençant par les plus vieux. Et voilà Jésus seul avec cette femme. C'était, en fait, ce qu'il voulait : être en tête à tête avec cette femme. Et c'est alors qu'il lui pose cette formidable question : « Personne ne t'a condamnée ? » Et elle répond : « Personne, Seigneur » Cette réponse, il fallait qu'elle la fasse : elle venait de vivre une terrible expérience de condamnation, une épreuve de mort, et il fallait que la conscience de son salut franchisse le seuil de ses lèvres : « Personne ne m'a condamnée ». Jésus lui fait faire l'expérience du salut : « Personne ne m'a condamnée ! » Alors, il peut lui dire : « Moi, non plus, je ne te condamne pas ! Va et ne pêche plus » Oui, elle peut « aller » et ne plus pécher : elle était dans une impasse de vie avec son histoire d'adultère et elle est allée jusque devant le mur de la mort, mais maintenant l'espace est ouvert, grand ouvert : elle peut « aller », elle est libre de toute condamnation et elle est libre, aussi, de son péché.

Frères et sœurs, quand nous recevons l'absolution, c'est cela que nous entendons. Sans doute ne faisons-nous pas cette expérience terrible de la femme adultère - Dieu merci ! Mais, cette « absolution » nous dit ce que Jésus a dit à cette femme : « Va, va ! Tu es libre et de la peine et du péché ! » Tous les liens sont dénoués, toutes les entraves tombent.

Je vous le redis : à nous de marcher, d'abord, sur le chemin de la pénitence et, ensuite, nous vivrons la Réconciliation. Pour entendre : « Va, la route est ouverte ! » et être couverts de baisers. Amen.